

Programme fiscalité locale : Redonner de l'air aux propriétaires et aux entreprises

De l'entreprise à la mairie : la même exigence.

L'histoire fiscale de Jarny : 30 ans de dérives, un mur en 2021, et la nécessité de revenir à la normale

À Jarny, l'impôt foncier n'a jamais été un sujet neutre.

Depuis plus de trente ans, les habitants vivent avec un sentiment tenace : **“on paie plus cher qu'ailleurs.”**

Ce n'est pas un ressenti, c'est un fait.

Déjà au tournant des années 2000, alors que les villes comparables affichaient un taux de taxe foncière autour de **20 %**, Jarny était déjà montée à **27 %**.

Pourquoi ?

Parce que, pendant des années, la ville a compensé son manque de dynamisme et le déclin industriel par **l'impôt**, plutôt que par une gestion exigeante.

Les Jarnysiens portaient déjà une charge lourde.

Et pourtant... le pire restait à venir.

2021 : l'année où la fiscalité locale a explosé

En une seule décision, le taux communal de taxe foncière passe de **27 % à 44 %**.

✓ **+63 % d'un coup**

✓ **Aucun équivalent dans le Grand Est**

✓ **Un choc budgétaire brutal pour les habitants**

Évolution du taux de taxe foncière à Jarny (54800)

Au cours des 5 dernières années, le taux de taxe foncière a évolué de 63%.

Année	Taux
2018	27%
2019	27%
2020	27%
2021	44%
2022	44%
2023	44%
2024	44%

Les propriétaires l'ont vu immédiatement :

- des centaines d'euros supplémentaires sur l'avis d'imposition,
- des budgets familiaux bousculés,
- des retraités étranglés,
- des jeunes propriétaires qui regrettent presque leur achat.

Ce n'est pas un ajustement technique.

C'est un **mur fiscal**, sans trajectoire, sans vision, sans justification sérieuse.

Jarny est alors devenue l'une des villes **les plus taxées de France** dans sa catégorie (à taille et nombre d'habitants à l'année équivalent).

Aujourd'hui, le taux communal est **60 % plus élevé que la moyenne du département**, et la **TEOM fait partie des plus fortes** de Meurthe-et-Moselle.

L'histoire qu'on raconte, ce n'est pas celle des chiffres c'est celle des **Jarnysiens** :

des familles qui renoncent aux vacances pour payer leur taxe foncière, des propriétaires qui s'inquiètent à chaque revalorisation, des entreprises qui hésitent à s'installer chez nous.

Tout cela n'est pas une fatalité.

Ce n'est ni Paris, ni la Région, ni la préfecture : **ce sont des choix locaux**.

Le résultat ?

Les habitants et entreprises fuient Jarny et de plus en plus rapidement, faute de réaction et de gestion de nos élus depuis un demi siècle et cela s'est empiré depuis les 26 derniers années.

Et pour bien comprendre cette situation, il faut rappeler d'où nous venons.

Selon le site officiel de la commune, la Chambre régionale des comptes avait qualifié la période antérieure à 2001 de "situation désastreuse".

Jarny avait alors subi :

- une forte hausse des impôts : **+34 %**,
- un endettement en explosion : **+83 %**,
- une baisse brutale des subventions aux associations et partenaires.

Autrement dit, bien avant les hausses récentes, la ville avait déjà placé les Jarnysiens dans une situation fiscale difficile.

Jarny était déjà une commune chère, conséquence directe de décisions budgétaires mal maîtrisées.

C'est cette histoire-là qui explique pourquoi, dès les années 2000, notre taux communal était déjà au-dessus de la moyenne nationale.

Et c'est cette même histoire qui a conduit, en 2021, à la hausse violente de **+63 %** sur la taxe foncière, faisant passer le taux communal de **27 % à 44 %**.

Cette accumulation sur plusieurs décennies a installé Jarny durablement parmi les villes les plus taxées de France dans sa catégorie.

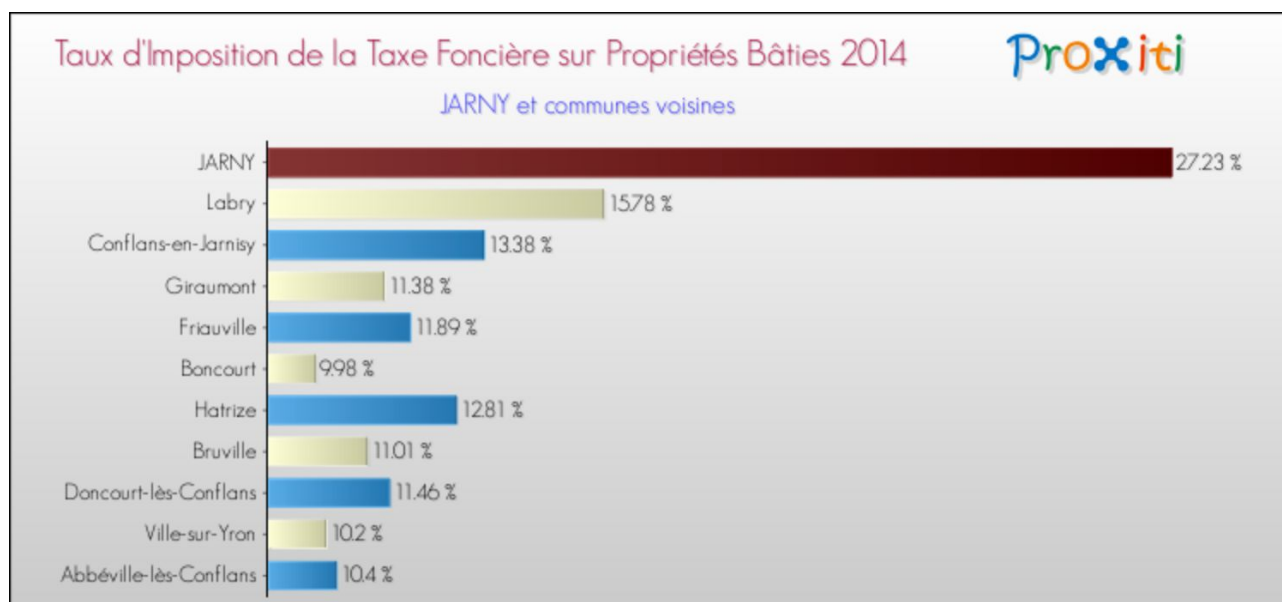
Un constat simple : Jarny est lourdement taxée

JARNY ville de tous les records mais pas ceux dont on peut être fière

- Le taux communal de taxe foncière sur le bâti à Jarny est aujourd'hui de **44 %**. [Chacun Son Lieu](#)
- Ce taux a **bondi de 27 % à 44 % en 2021**, soit une hausse de **+63 % en cinq ans**, et n'a plus baissé depuis. [Chacun Son Lieu](#)
- Des sites de comparaison fiscale attribuent à Jarny un **indice de sévérité de 4,2/5**, ce qui classe la ville parmi les communes les plus taxées de sa catégorie. [Chacun Son Lieu](#)

Autrement dit : **le problème n'est pas une impression, il est chiffré.**

Si l'on compare avec des communes de taille similaire, les analyses de ProXiti indiquaient déjà que le taux de taxe foncière de Jarny était **d'environ 30 % plus élevé** que la moyenne de communes comparables.



Commune / Catégorie	Taux communal TFPB	Écart
Moyenne nationale (toutes communes)	20,81 %	—
Moyenne villes comparables à Jarny (communes 6 000–12 000 habitants)	20–25 %	—
Moyenne Meurthe-et-Moselle	27,58 %	—
Jarny (taux communal)	44 %	+60 % par rapport au département +90 % par rapport aux villes comparables

Depuis, le taux communal a été porté à 44 % et maintenu à ce niveau, alors même que les bases fiscales nationales ont déjà été fortement revalorisées par l'État. impots.gouv.fr+1

Conclusion: Jarny fait partie des villes **structurellement chères** pour les propriétaires et les entreprises, pas seulement à cause de Paris ou de "l'État", mais par **choix de taux locaux choisis par nos élus Jarnysiens.**

Ce que veulent nous faire croire nos élus... et ce que vivent les habitants

Le candidat, maire sortant, explique dans ses publications que la fiscalité de Jarny serait “raisonnable” en se basant sur un **montant d’impôts par habitant**.

Problème :

- Le **“produit par habitant”** est un indicateur comptable utile pour un budget, mais ce n’est **pas ce que voit le contribuable** sur son avis d’imposition.
- Ce que paient concrètement les propriétaires, c’est :
Valeur locative cadastrale × taux de taxe foncière (commune + interco + autres).
[Ministère de l’Économie](#)

Avec un taux communal à **44 %**, dans une ville moyenne, on se retrouve **mécaniquement dans la tranche haute des villes françaises**, notamment quand on ajoute la taxe intercommunale, la TEOM et les taxes annexes. [Ministère de l’Économie+1](#)

Jarny fait partie des villes les plus chères de France, dans le top 5–10 % les plus taxées. Personne ne peut sérieusement parler d’un niveau “raisonnable”. La réalité, ce n’est pas le graphique de communication.

La réalité, c’est le montant qui tombe sur l’avis de taxe foncière chaque automne.

Les entreprises aussi paient le prix fort

Sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- Le **taux intercommunal** (Orne Lorraine Confluences) atteint **30,52 %**, quand la moyenne du département tourne autour de **16,9 %**. www.impots-locaux.org

Résultat :

- Les créateurs d’activité et les employeurs locaux se retrouvent **pénalisés** par une fiscalité économique élevée, alors même que la loi permet des **exonérations ciblées et temporaires pour les entreprises créatrices d’emplois**. [Entreprendre+1](#)

Notre ligne/ notre programme : revenir à un taux “normal” et arrêter le matraquage

Objectif politique clair :

Ramener progressivement en 2 mandats la fiscalité de Jarny vers un **niveau comparable à celui d’une ville moyenne de même taille**, donc **nettement en dessous des 44 % actuels**, la baisse sera progressive sur **deux mandats**.

Concrètement, cela signifie :

1. **Geler immédiatement** tout nouveau relèvement de taux communaux de taxe foncière.
2. **Programme de baisse progressive** du taux communal, avec un objectif de revenir vers un niveau “normal” pour une commune de notre catégorie (autour de la moyenne nationale/ communale des villes comparables, aujourd’hui très en dessous de 44 %).
3. **Révision complète des dépenses de fonctionnement** pour financer ces baisses sans mettre la ville en danger :
 - lutte contre les gaspillages et doublons administratifs,
 - renégociation des contrats coûteux,

- priorisation de l'investissement utile (écoles, voirie, sécurité) et mise en pause des dépenses "vitrines".

Principe : chaque euro économisé sur le fonctionnement sert à desserrer la pression fiscale sur les habitants et sur l'emploi local.

Baisse de la fiscalité pour les créateurs d'emplois : CFE pro-emploi

Sur la CFE, la loi permet aux collectivités de décider localement d'exonérations ou d'allègements pour certaines entreprises, en particulier :

- nouvelles entreprises,
- activités industrielles,
- zones en difficulté,
- ou secteurs considérés comme prioritaires par la collectivité. [Entreprendre+1](#)

Nos engagements :

1. **Exonération de CFE** pour les entreprises qui créent de l'emploi pérenne à Jarny, pendant **3 à 5 ans** selon le nombre de postes créés (dans le cadre des dispositifs légaux existants). [Entreprendre+1](#)
2. **Négociation au niveau intercommunal** pour faire baisser le taux de CFE ou, à défaut, orienter les recettes vers de vrais leviers économiques (zoning, voirie, numérique, accompagnement des entreprises) et non vers des dépenses de fonctionnement dispersées. www.impots-locaux.org+1
3. **Transparence annuelle** : publication d'un rapport simple et public "Combien coûte la CFE ? Combien d'emplois en face ?".

Message politique : À Jarny, on arrête de matraquer ceux qui créent le travail, on les accompagne.

Comment financer ces baisses d'impôts ?

La baisse de la fiscalité foncière et de la CFE ne sort pas d'un chapeau.

Elle repose sur **une vraie stratégie de gestion**, cohérente d'entrepreneur :

1. **Brigade municipale anti-gaspillage et anti-corruption**
 - contrôle des marchés publics,
 - vérification des factures et des avenants,
 - chasse aux dépenses injustifiées.

Chaque euro récupéré ou économisé alimente un **"fonds de baisse d'impôts locaux"**.
2. **Audit complet des dépenses de fonctionnement**
 - comparaison avec des villes de même taille,
 - identification de tous les postes supérieurs à la moyenne,
 - plan de réduction pluriannuel.
3. **Priorisation stricte des investissements**
 - focus sur les projets utiles (écoles, voirie, sécurité, rénovation énergétique),
 - mise de côté des projets d'image ou redondants,
 - recours méthodique aux subventions et cofinancements (État, Région, Europe) pour ne pas tout faire reposer sur les propriétaires.

4. **Lien direct entre économies et baisse de taux**

- chaque année, lors du budget, une partie des économies est **affectée à la baisse du taux de taxe foncière** et à des allègements de CFE ciblés emploi.
- mécanisme visible et compréhensible, pour redonner confiance : **moins de gâchis = moins d'impôts.**

5. **Création de nouvelles recettes par des investissements rentables**

- La ville cessera de fonctionner uniquement en *dépenses sèches*. Elle adoptera une logique d'investisseur responsable : chaque euro engagé devra produire un retour mesurable pour la collectivité.

Concrètement, certains investissements municipaux seront pensés pour générer des recettes ou des économies durables : bâtiments économes en énergie, équipements mutualisés, foncier valorisé intelligemment, projets générateurs d'activité économique.

L'objectif est simple et assumé : **1 euro public bien investi doit en rapporter 2 dans les années qui suivent**, soit en recettes directes, soit en charges évitées. Ces nouveaux revenus viendront renforcer le fonds de baisse des impôts locaux, sans augmenter la pression fiscale. Ce que cela change concrètement pour les Jarnysiens

Pour un propriétaire ou locataire jarnysien moyen :

- avec un taux communal à 44 %, la moindre revalorisation de la base cadastrale se traduit par une hausse douloureuse de l'avis de taxe foncière ; impots.gouv.fr+1
- en ramenant progressivement ce taux vers un niveau standard pour une ville de même taille, on redonne **plusieurs centaines d'euros par an** à de nombreux foyers sur la durée d'un mandat

Pour une entreprise qui s'installe ou se développe :

- une **exonération temporaire de CFE** et un taux moins élevé à terme, c'est un **coût d'implantation plus léger**, donc **plus d'emplois possibles localement**. [Entreprendre+1](#)

8. **En résumé politique**

- Oui, **la fiscalité locale à Jarny est trop élevée**, et ce n'est pas une vue de l'esprit :
 - taux communal de taxe foncière à 44 %, au lieu de 20/25 % du taux moyen pour les villes comptables à Jarny
 - hausse de +63 % en cinq ans,
 - indice de sévérité 4,2/5 par rapport aux communes comparables. [Chacun Son Lieu+1](#)
- Oui, **la communication électorale actuelle de la mairie masque la dureté du taux** en parlant de "montant par habitant", alors que les propriétaires, eux, voient un pourcentage qui explose sur leur avis d'imposition.
- Notre projet, c'est :
 - **ramener le taux de taxe foncière vers un niveau proche du taux normal,**
 - **alléger la pression sur les créateurs d'emplois via la CFE,**
 - **et lier chaque baisse d'impôt à une économie réelle** réalisée grâce à une gestion rigoureuse, transparente et contrôlée.

C'est exactement la philosophie :

De l'entreprise à la mairie : la même exigence.